



## COMPTE RENDU SOMMAIRE

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2018

**Présents** : Mr Jean CHARRIER, Mme Marie AVERTY, Mr Louis-Marie ORDUREAU, Mmes Laurence BRIAND, Chrystelle DRONET, Monsieur Michel DERBORD, Mme Christiane POUVREAU, Mr Jean-Marc LINO, Mme Marie-Françoise RONDEAU, Mrs Christian BROSSAUD, Jean-Marc AUBRET, Mme Laëtitia PELTIER, Mr Yvon PLANTARD, Mmes Armelle MAGOT, Cendrine BARRAL

Absents excusés ayant donnés pouvoir : Mme Marie-Noëlle RÉMOND a donné pouvoir à Mme Laurence BRIAND, Mr Rémy GARRIOU a donné pouvoir à Mme Marie AVERTY, Mme Solène AMIANT a donné pouvoir à Mme Marie-Françoise RONDEAU.

Absents : Mrs Didier RICHARD, Olivier BRANDT et Mme Laurence FERRET

Secrétaire de séance : Mme Marie AVERTY.

---

#### **ORDRE DU JOUR** :

<b>RESSOURCES HUMAINES</b>
----------------------------

1. Présentation du bilan de l'audit sur l'organisation de la mairie par le Centre de Gestion 44

Un audit a été réalisé à la demande de la collectivité, par le CDG 44, sur l'organisation de la mairie. Le résultat de cet audit a été présenté au conseil municipal.

2. Participation de la commune au risque prévoyance et santé

Le conseil municipal décide d'adhérer au contrat risque prévoyance proposée par le CDG 44 à destination des agents municipaux et de fixer le montant de la participation employeur à 15 € brut par agent au prorata du temps de travail. Le conseil municipal décide également d'accorder une participation financière pour le risque santé à hauteur de 15 € brut par agent au prorata du temps de travail.

<b>FINANCES</b>
-----------------

3. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au BP 2018

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au BP 2018.

4. Renouvellement de la convention « fourrière animale »

Le conseil municipal décide le renouvellement de la convention pour la gestion de la fourrière animale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et pour une durée de trois ans.

5. Subvention exceptionnelle à la FNACA

Le conseil municipal octroie une subvention exceptionnelle de 121,50 € à la FNACA.

**ENFANCE JEUNESSE**

6. Rythmes scolaires 2019/2020

En conformité avec l'avis du comité de pilotage, le conseil municipal entérine la poursuite des rythmes scolaires à 4,5 jours par semaine pour l'année scolaire 2019/2020.

**ELECTION – CITOYENNETE**

7. Mise en place de la commission administrative – Désignation d'un conseiller municipal suppléant

Lors du conseil municipal du 8 novembre dernier Mme Christiane POUVREAU a été désignée en qualité de membre de la nouvelle commission de contrôle a posteriori créée par la loi n°2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscriptions sur les listes électorales.

Suite à cette désignation il a été conseillé de désigner également un conseiller suppléant : Monsieur Jean-Marc LINO est désigné en qualité de conseiller suppléant à la commission de contrôle.

**INTERCOMMUNALITE**

8. Approbation du rapport de la CLECT et validation du montant des attributions de compensation 2018 - Communauté de Communes Sud Retz Atlantique

Le conseil municipal approuve le rapport de la CLECT et le montant des attributions de compensation 2018.

9. Présentation du rapport d'activités de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique et du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Le conseil municipal prend acte de la présentation desdits rapports.

La séance est levée à 22 h 30.